



LA CHARTE

En début d'année scolaire, les parents et l'enfant sont invités à prendre connaissance de la charte suivante et la signer. De plus, cette charte exposée dans chacune des classes de l'école stipule clairement les valeurs de respect que nous véhiculons.

CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

1.

Nous avons le droit d'être respectés et le devoir de respecter les autres. (S'écouter; ne pas couper la parole; utiliser un langage approprié; régler ses conflits de façon pacifique...)

2.

Nous avons le droit d'avoir du matériel et un lieu pour travailler et le devoir de les utiliser adéquatement. (Prendre soin de ses affaires et celles de la classe; ne pas se balancer sur sa chaise, utiliser les objets selon leur fonction; garder son environnement propre...)

3.

Nous avons le droit d'apprendre dans de bonnes conditions et le devoir de laisser travailler les autres. (Circuler calmement et en silence; lever la main pour parler; respecter le niveau de bruit; ne pas se déplacer inutilement; éviter les bruits superflus...)

4.

Nous avons le droit d'être instruit et le devoir de travailler de notre mieux. (Être à l'heure; apprendre les notions vues en classe; fournir un effort; s'appliquer; faire ses travaux...)

5.

Nous avons le droit d'être aidé et le devoir d'aider les autres. (Partager ce que l'on sait et demander ce que l'on ne sait pas; s'entraider, coopérer...)

6.

Nous avons le droit de nous exprimer et le devoir d'écouter les autres. (Être poli; respecter le code de vie; demander des permissions; écouter les consignes...)

Système Montessori Chez Denyse